

La Londe valide la mise en place du dispositif 2S2C

Le maire de la ville a signé hier avec le recteur d'académie la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

Agitation inhabituelle hier après la pause méridienne pour les petits écoliers de l'école Bussone qui ont vu débarquer un groupe d'adultes masqués, costumes cravates ou robes sur le dos. Il ne s'agissait pas de la 2^e vague d'élèves de retour sur les bancs scolaires, mais de la visite d'une délégation composée, entre autres, du maire de la commune François de Canson, accompagné du recteur d'académie, Richard Laganier, de l'inspecteur et directeur académique des services de l'Éducation Nationale du département du Var, Olivier Millangue, ou encore de Bénédicte Lesieur, inspectrice de l'Éducation nationale, venus signer la première convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. Aussi appelé dispositif 2S2S (lire par ailleurs).

La délégation en a profité pour faire le tour de quelques classes et évoquer l'application du dispositif, avec deux animateurs en plein enseignement du maniement des crosses de hockey. « Nous faisons des parcours d'activités, de coordination,



Richard Laganier et François de Canson ont paraphé la convention sous les yeux d'Olivier Millangue (à droite), du directeur de l'école Bussone (à gauche). (Photo DR)

dans le respect des distances entre les enfants. Il a fallu réinventer des jeux, mettre des ateliers en place différents chaque jour, ont-ils expliqué. Si nous utilisons du matériel, il est désinfecté avant et après. »

Une dizaine de communes dans le Var

Les visiteurs d'un jour se sont ensuite assis autour d'une table pour parapher la convention. La Londe, pionnière en la matière, fait partie des quelque 130 villes françaises intéressées. Dans le Var, Pourrières et Cotignac devraient très rapidement l'imiter ⁽¹⁾.

« Les enfants ont été ravis de

retrouver l'école, c'était ma volonté qu'ils y retournent et que les parents puissent travailler. Chaque fois qu'il y a plus de 14 élèves, on déleste, a souligné François de Canson après avoir apposé sa signature. Deux éducateurs sont en place par école (11 au total sur la ville) et s'il y a besoin de plus, on le fera. Je suis très heureux d'accueillir M. Richard Laganier. Je remercie les enseignants qui ont joué le jeu. Dès le départ, je n'ai pas eu l'ombre d'une hésitation. Il y a eu un travail remarquable pour un retour des enfants à l'école. On mettra les moyens pour que tous les enfants puissent le faire. Il est normal de donner la possibilité aux parents

de travailler » ajoutait-il, soulignant aussi l'action de la Région, « très importante depuis le départ de la crise, et qui a permis d'oxygéner le monde éducatif. » « Le retour en classe est indispensable, poursuivait le recteur d'académie. Je souscris au discours du maire. Ce partenariat est essentiel, l'Éducation nationale ne pouvait faire ça seule. L'enjeu, d'un point de vue pédagogique, est que les élèves retournent à l'école. Il y a aussi un enjeu social pour ceux qui ont décroché, et un enjeu économique pour une reprise de l'activité de la famille. Cette convention va nous permettre d'accueillir plus d'élèves au sein des écoles. Ceci est vrai

dans le 1^{er} degré, il le sera pour le collège et le lycée. Nous sommes dans l'attente des annonces du jour (hier) » Ce dispositif coûtera quelque 250 M€ à l'État. Les communes toucheront quant à elle 110 € par jour et par groupe de 15 enfants. « On espère que cette signature en engendre d'autres, que ça crée une dynamique, concluait Olivier Millangue Les élus ont été très engagés pour faciliter le retour à l'école, l'accueil des élèves. Cela nécessite beaucoup de contraintes, mais je rencontre un esprit très positif là-dessus... »

C. L.

1. Toulon, Brignoles, Grimaud, La Garde-Freinet, Garéoult, Rocharon, Hyères et Bormes-les-Mimosas devraient suivre.

« 2S2C », qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme) a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire lorsque ces derniers ne peuvent pas être en présence de leur professeur, compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de Covid-19.

Il s'articule autour de plusieurs axes : des activités culturelles et artistiques, des activités physiques ou encore des activités autour du civisme et de la citoyenneté, qui seront réalisées en petits groupes, sur le temps scolaire et en lien étroit avec les établissements scolaires, les communes, les associations culturelles et sportives du territoire, toujours dans le respect des consignes sanitaires.